

LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

Excellente nomination

Le choix que le ministère vient de faire de

la personne de Me Auguste-Maurice Tessier comme successeur de l'honorable et intègre magistrat qu'a été son père M. le juge Auguste Tessier est de ceux dont il n'est que juste de le féliciter. Quoique adonné à la politique, et quoique... député, Me Auguste-Maurice Tessier était avant tout et surtout avocat: témoin sa haute réputation comme tel dans le vaste district où il pratiquait, témoin l'importance de sa clientèle et de son bureau où elle venait en nombre, confiante en la sagacité et l'esprit légal de l'avocat rompu aux batailles judiciaires et aux plus difficiles interprétations du code. Me Tessier n'était politicien qu'occasionnellement. Il avait de légitimes ambitions, la politique pouvait les servir et de fait elles sont réalisées. Au vrai, nous ne saurions nous en plaindre. M. Tessier sort de l'arène politique les mains nettes, avec une inattaquable réputation d'honnête homme et de gentilhomme.

Me Auguste-Maurice Tessier sera sur le banc, nous en avons la conviction, un juge parfait: impartial, intègre, droit, juste et savant. C'est pourquoi nous nous déclarons tout satisfait de son élévation à la haute dignité de juge de la Cour Supérieure, dignité à laquelle nous savons qu'il fera certainement honneur de toutes manières. Et c'est pourquoi aussi nous sommes heureux de féliciter le ministre de la justice Sir Lomer Gouin et ses collègues de leur choix si judicieux auquel tout le monde est, sans arrière-pensée, heureux d'applaudir.

Réflexion en passant

Grâce au système de "rotation judiciaire" en vigueur depuis l'an dernier dans les districts ruraux, l'honorable juge Camille Pouliot est à son tour désigné par le juge en chef pour présider la Cour Supérieure en notre district pendant le trimestre commencé avec le terme du présent mois d'octobre. Très actif et expéditif, M. le juge Pouliot a consacré près de deux semaines à l'instruction des causes où les parties étaient prêtes à procéder, et dans la plupart de ces causes plaidées devant lui il a déjà rendu jugements.

L'honorable juge Pouliot a été l'un de ces rares magistrats qui se sont pliés avec bonne grâce, et d'ailleurs par principe, à l'exigence de la loi qui fixait, avant la loi actuellement en vigueur, la résidence des juges au chef-lieu de leurs districts. Aussitôt nommé juge pour le district d'Arthabaska, il s'empressa d'aller demeurer avec sa famille à Arthabaska même, où il resta fidèlement jusqu'à ce que la loi nouvelle, qui fixe maintenant la résidence des juges de la Cour Supérieure à Québec ou à Montréal, l'oblige d'aller habiter à Québec. Nous avons si vivement et avec tant de persistance réclamé le maintien en existence et l'application de l'ancienne loi que, malgré que nous ayons perdu la partie et que nous reconnaissons volontiers que le système de rotation a ses avantages comme il a ses inconvénients, il nous est agréable de rendre hommage à ce très digne magistrat, ci-devant avocat d'un district rural, qui, par sa fidèle observance d'une loi que tant d'autres trouvaient inapplicable et surannée, démontrait en fait que notre prétention était fondée sur les besoins réels des populations rurales, que la résidence du juge au chef-lieu de son district répondait à ces besoins et était praticable puisque lui et quelques autres, comme le regretté juge Tourigny, l'ont pratiquée à la très grande satisfaction et dans le meilleur intérêt des justiciables de leur juridiction.

"La Sentinelle"

La Sentinelle, hebdomadaire de rédaction très soignée publié à Montmagny, a eu la bonne idée d'offrir à ses lecteurs une édition spéciale destinée à faire connaître, par l'illustration et des informations appropriées, la ville de Montmagny, son administration civile et ecclésiastique, ses industries, ses hommes et maisons d'affaires, ses professionnels et ses artisans, etc. Ce numéro spécial était très intéressant à tous égards et contribuera pour une bonne part à faire ap-

précier davantage la ville de Montmagny, ses institutions et ses ressources d'avenir, par l'étranger. Nous félicitons le confrère de Montmagny de sa louable initiative, dont ses lecteurs devront lui savoir gré.

Ce vœu de M. Taschereau

Le premier-ministre a naguère formulé l'espoir et le vœu que les comités ruraux soient représentés autant que possible à la Législature par des cultivateurs pourvu qu'ils soient de fidèles libéraux. N'y en aurait-il plus de ces cultivateurs fidèles libéraux en notre comté, puisqu'on parle, d'après l'Événement, de faire élire comme candidat libéral à la succession de M. Tessier un habitant de la Côte de la Montagne (Québec), du nom de Henri Gagnon, inconnu ici?

Le concert Dupré

Nous voudrions, pour apprécier la valeur d'un artiste comme Marcel Dupré, avoir au moins quelque compétence en musique; mais nous confessons humblement que, n'appartenant point à la classe des musiciens nés ou... à naître, force nous est bien d'offrir à nos lecteurs, dont il n'est pas impoli de dire qu'ils sont pour la plupart dans notre triste cas, un compte rendu en mots ordinaires et d'une simplicité banale du concert Dupré qui a eu lieu à la cathédrale hier soir. S'il est impossible à un profane d'exprimer, en langage savant, la perfection ou les imperfections dont un maître de l'orgue comme Dupré peut faire preuve dans un récital, il a toujours la suprême ressource, en analysant ses sentiments et ceux des autres, de dire si ce qu'il a entendu a été beau, ou très beau, ou moins que beau...

Disons, pour résumer simplement et brièvement nos impressions, que le concert de M. Dupré fut splendide et délicieux. Cette expression d'opinion a le mérite d'être franche et sincère, outre qu'elle ne contredit en rien les éloges échangés par les musiciens experts en musique d'orgue et en critique artistique se sont permis de décerner, comme à l'envi, à l'illustre maître que l'église de Notre-Dame de Paris se glorifie d'avoir comme organiste.

M. Dupré interpréta avec une admirable perfection des pièces de haute renommée, chefs-d'œuvre des grands compositeurs: il en a joué une de sa propre composition, qui fut visiblement goûtée; puis, à la demande de M. le chanoine Roy, M. Dupré improvisa, à trois reprises, en véritable virtuose, avec une maestria qui tient du prodige, sur les thèmes suivants: "A la chaire fontaine" et "Vive la Canadienne", suggérés par un groupe de prêtres réunis avant le concert au presbytère; "Venez, divin Messie", "Dans cette étable", "Ca bergers" et "Les Anges dans nos campagnes", suggérés par MM. les abbés Fortin et Roussel, du Séminaire, et M. Roch Lantôt, organiste de Rimouski; différents airs nationaux canadiens, écossais, irlandais et autres, suggérés par M. le curé de la cathédrale lui-même; enfin, M. Dupré, rappelé par de longs applaudissements, exécuta, comme finale appréciée par tout l'auditoire, un dernier morceau de grand maître suggéré par quelques musiciens de Rivière-du-Loup, qui se trouvaient parmi l'assistance.

Bref, ce fut un véritable régal artistique pour les auditeurs, et pour le maître un nouveau triomphe ajouté à la vaste série de ceux qu'il a remportés auparavant, partout où il a passé, en Amérique comme en Europe.

NAISSANCES A RIMOUSKI

Le 15 octobre, Marie-Jeanne d'Arc, fille de Isidore Francoeur, cult., et de Eugénie Lemieux.—Parrain et marraine, Louis Francoeur et Anna Caron.
Le 18, Marguerite-Marie-Louise-Emilie, fille de Louis-Hector Garon, H.C.S., et de Eulalie Tardif.—P. et m., Charles Garon et Emilie Garon.
Le 19, Joseph-Jean-Léonard, fils de Charles Lalonde, machiniste-mécanicien, et de Bernadette Bélanger.—P. et m., Joseph-Michel Côté et Marie-Louise Pinaud.
Le 18, Joseph-Honorius-Fernando, fils de Antonio Gagné, cult., et de Laurette Gagné.—P. et m., Antoine Gagné et Yvette Gagné.

MARIAGE DU MAIRE DE RIMOUSKI

M. le Dr Moreault a épousé mardi à Montréal Madame Alice Dumont-Ringuet

Mardi dernier, à la chapelle du Sacré-Coeur, en l'église St-Jacques de Montréal, M. le Dr Louis-J. Moreault, médecin, maire de la ville de Rimouski, a épousé Madame Alice Dumont-Ringuet, veuve du Dr Conrad Ringuet, autrefois de Rimouski.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le chanoine J. A. Moreault, directeur du Grand Séminaire de Rimouski, frère du marié. M. le Dr J. A. Ross, de Mont-Joli, servait de témoin à son confrère et ami le Dr Moreault, et M. l'avocat Elzéar Sasseville, de Rimouski, était le témoin de l'épousée, qui était très chic dans un costume de voyage bleu-marin. Elle portait un chapeau de velours gris et des fourrures de martre. Son bouquet se composait d'"american beauties".

Après un déjeuner intime au domicile de Madame Ve Joseph Dumont, rue St-Hubert, auquel assistaient parmi les invités Madame Sasseville, de Rimouski, Mademoiselle Campbell et Mademoiselle Hudon, amies intimes de Madame Moreault, l'heureux couple est parti en voyage de noces pour New-York et Atlantic City, d'où ils reviendront à Montréal et à Rimouski à la fin de la semaine prochaine.

Nous offrons à M. de maire et à madame la maîtresse de la ville de Rimouski l'hommage de nos meilleurs souhaits de bonheur et de longue vie.

Ne touchez pas aux "farmers"!

C'est l'avis donné par le premier-ministre de la Saskatchewan, M. Dunning, aux créanciers de ses intéressants contribuables, moins que jamais en état de contribuer. N'y touchez pas: ils sont "cassés". Il n'y a pourtant pas bien des lunes que l'on croyait encore, en notre province et un peu partout à l'étranger, que le "farmer" de la Saskatchewan, propriétaire des terres les plus fertiles du monde, était par essence le type de l'agriculteur cosmopolite d'or. La statistique disait qu'en Saskatchewan il y avait une automobile par treize personnes, et chez nous on disait cela avec des yeux d'envie, sans se demander combien de fords et combien de rolls-royces. Aujourd'hui c'est le chef politique de ces braves qui déclare: "La Saskatchewan est plus près de la nécessité d'un moratorium qu'elle ne l'a jamais été, et je le dis en pleine conscience de la gravité de mes paroles". On sait qu'un moratorium c'est la prorogation forcée des échéances. "Je vous dois de l'argent le 1er octobre 1922? Je ne le paie pas, cher monsieur, mais veuillez donc repasser le 1er octobre 1925, comme mes députés, souverains en l'espèce, vous y invitent. En attendant, vous pourrez méditer sur les propriétés fatidiques du nombre 13—de mon auto pour chaque groupe de 13. Ce chiffre ne porta jamais bonheur aux créanciers".

Le Canadien-Français, quand on lui fait entrevoir pour ses enfants l'égalité économique, sourit d'incrédulité, hausse les épaules: les Anglais ont une telle avance! Il ne réfléchit pas que depuis la guerre, c'est-à-dire en moins de quatre années, rien qu'à économiser trois autos sur quatre, il a rattrapé dans la voie de l'aisance l'opulent "farmer" de l'Ouest. Produire, économiser, placer ses économies en valeurs sûres au plus fort rendement possible: voilà, à moins de trouver une mine d'or et de pouvoir la garder, les trois seuls moyens de s'enrichir. Notre concitoyen anglais a dans les grands capitaux un instrument de production qui nous manque (qui ne nous manquera pas toujours, cependant). En revanche il n'en tient qu'à nous d'économiser davantage et, selon toute apparence, nous faisons dès maintenant moins de mauvais placements. A Westmount, paraît-il, on compte par douzaine les "millionnaires" qui ne paient pas leurs comptes d'épicerie. Dans beaucoup de cas leurs maisons sont achetées par des Canadiens-Français, des Juifs, des Italiens, qui il y a quelques années leur vieux chiffons ou décrotaient leurs chaussures. Ne nous laissons pas séduire trop vite par le mirage des belles maisons: il n'est jamais trop tard pour rattraper sur le chemin de la fortune celui qui vit au-dessus de ses moyens.

(La Rente)

SIMARD-AMIOT

Mercredi, à la cathédrale, Monseigneur Majorique Bolduc a béni le mariage de M. Gérard Simard, avocat, avec mademoiselle Louise-Espérance Amiot, fille de M. Pierre-Edmond Amiot, I. P. Q., ingénieur en chef du Bureau des Ingénieurs du Gouvernement fédéral à Rimouski, et de Madame Amiot. Mgr Bolduc célébra la messe du mariage et fit une délicate allocution de circonstance aux jeunes époux.

M. Alphonse-Pierre Garon, C.R., avocat, servait de témoin à son confrère M. Simard, et M. l'ingénieur Amiot accompagnait sa fille.

Pendant la cérémonie, à laquelle assistaient malgré l'heure très matinale plusieurs parents et amis de l'heureux couple, il y eut du très beau chant. Parmi les solistes, nous avons remarqué M. le chanoine J.E. Roy, curé de la cathédrale, et M. l'abbé J. M. Roussel, du Séminaire. M. Roch Langlois était à l'orgue.

La mariée portait un ravissant costume de drap Bolivia brun, des fourrures d'écureuil et un chapeau français noir. Son bouquet se composait de roses thè et de muguet.

Un superbe banquet fut servi après la cérémonie nuptiale chez les parents de la mariée, M. et Madame Amiot. La table du festin était magnifiquement décorée de roses et de chrysanthèmes.

M. et Madame Simard ont reçu de leurs nombreux amis une grande quantité de riches cadeaux.

Ils sont partis en voyage de nocces le matin même par l'express maritime. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

TRIBUNE LIBRE

Le successeur de M. Tessier (Communiqué)

L'Événement s'empresse de pousser d'avant la candidature de M. Henri Gagnon de Québec au mandat de Rimouski. Ces messieurs du journal Bleu-rouge espèrent ainsi influencer favorablement en faveur de l'inconnu qu'ils patronnent les "libres et intelligents électeurs" du comté de Rimouski. Que ces "libres et intelligents électeurs" soient après l'élection représentés selon leurs besoins et leurs aspirations, il n'est en aucune façon question de ces vœux. L'important n'est-il pas de faire avancer un ami? Comme si les députés étaient pour les comtés et non les comtés pour les députés! se dit-on là-bas. Gaspé est bien le fief des Lemieux, pourquoi Rimouski comté lointain, balayé par le vent de la mer et enténébré par l'électricité négative de Léonard Dubuc, ne serait-il pas l'héritage naturel de quelque autre bon chef du parti? L'honorable M. Edouard Caron, jadis cultivateur, est ministre de l'Agriculture: n'est-ce pas suffisant pour ce comté agricole, pour toute notre province même?... Les habitants en ont eu jadis trop pour ce qu'ils rapportent au pays...

Voilà, nous semble-t-il, l'argument que se permet l'Événement pour pousser la candidature du gérant du Soleil. Autrement, je ne vois guère pourquoi on veut nous lancer ce monsieur à la tête. N'avons-nous pas dans notre population vingt-cinq bons libéraux, si libéraux il faut à la législature, tout aussi aptes à représenter nos intérêts? Nous en avons dans toutes les paroisses, qui feraient des députés peut-être pas aussi laisants que le Québécois de la Côte de la Montagne, mais bien plus renseignés sur les choses de la terre et notre région en particulier? Et l'imputation implicite que nous sommes trop arriérés pour trouver parmi nous un député convenable est tellement insultante qu'on se demande si l'inspirateur et le rédacteur de la feuille bleu-rouge connaissent mieux le comté de Rimouski que la plus petite des républiques nègres de l'Afrique.

Si l'on tient tant à M. Gagnon, le moyen est bien simple: qu'on le fasse élire dans son pays de Québec. Et nous ne protesterons en aucune manière. Mais à Rimouski, nous sommes chez nous, et nous avons le droit d'être représentés par un des nôtres. Autrement, gare à la casse! Si M. Emmanuel D'Anjou doit servir à quelque chose dans le comté, il devra voir à ce que les électeurs soient un peu moins traités haut la main par les miseurs de la Ville.

ELECTEUR

(libéral, c'est-à-dire... libre.)

Le Président du Tribunal et les membres du Barreau

FELICITENT Me AUGUSTE TESSIER

À la ré-ouverture de la Cour Supérieure sous la présidence de l'honorable Camille Pouliot, mercredi avant-midi, M. A. P. Garon, C.R., profita de la présence de son collègue Me Auguste Tessier pour lui adresser, avec la permission du tribunal, et en sa qualité de doyen, les félicitations et les hommages des membres du Barreau de Rimouski. Me Garon s'est dit heureux de pouvoir féliciter le Gouvernement d'avoir choisi un avocat aussi distingué que M. Auguste Tessier pour en faire un juge de la Cour Supérieure et d'avoir ainsi rendu justice et honneur au barreau de notre district. Le porte-parole des avocats de Rimouski s'est plu à évoquer le souvenir des bonnes relations de courtoisie et de gentillesse que le nouveau juge n'a cessé d'entretenir avec tous ses confrères du prétoire. Pendant que Me Garon adressait ainsi ses hommages de doyen à l'honorable Auguste Tessier, celui-ci occupait un fauteuil à la droite du président de la Cour l'honorable Camille Pouliot, qui l'avait gracieusement invité à s'asseoir près de lui.

L'honorable Juge Pouliot prenant la parole à la suite de Me Garon fit alors l'allocution suivante:

DISCOURS DE L'HONORABLE JUGE POULIOT, J. C. S.

Tous ceux qui depuis une quinzaine d'années, spécialement avocats et plaideurs qui ont assisté aux débats du Palais dans ce district, et qui ont été les témoins assidus des joutes oratoires pacifiques qui ont eu cette enceinte pour théâtre, aimeront sans doute à se rappeler, dans l'heureuse occurrence de ce jour, le talent, l'habileté et le dévouement apportés par Monsieur Tessier au triomphe des intérêts qui lui étaient confiés.

Ayant l'honneur de présider pour la première fois le terme de la Cour Supérieure de ce district, j'ai tout dernièrement été à même de constater de visu, la maîtrise, l'ardeur qu'il savait apporter dans l'instruction, à l'enquête, d'une cause difficile et importante. C'était bien, sans cependant que l'événement pût être pressenti si prochain, le chant du cygne que nous faisons entendre Mre Tessier, avant ses adieux définitifs au Barreau.

Rien d'étonnant, Messieurs, que Monsieur Auguste Tessier ait été appelé à la Magistrature. Il ne fait que recueillir, pour le conserver dans tout son rayonnement, un héritage de famille, et réaliser des aspirations que ses talents et son alliance rendaient bien légitimes.

Le regret, que, pour ma part, je puis éprouver pour le Barreau de Rimouski de la perte d'un de ses doyens, est compensé par le plaisir de saluer en Monsieur Tessier un nouveau collègue, et par l'espérance que sa collaboration nous sera précieuse, courtoise, et loyale tout comme celle de son vénérable père, qui emporte dans sa retraite les regrets et la considération de tous, spécialement de ses collègues.

Petit-fils de l'honorable Juge Ulric-Joseph Tessier, dont le nom et la mémoire sont encore entourés d'une auréole de respect, fils d'un Magistrat distingué, beau-fils de l'ancien Président de la Cour du Banc du Roi, le nouveau juge, aura, on le conçoit, à maintenir sur le Banc de brillantes mais redoutables traditions. Je me plais à croire qu'il se montrera digne de la noblesse de sa filiation.

Que mon jeune collègue veuille bien accepter mes meilleurs souhaits et les faire agréer à celle qui, portant son nom, a droit à une égale part d'honneur et de félicitations.

Je prierais monsieur le Protonotaire de consigner au procès-verbal de cette séance, l'expression de bienvenue du Barreau et du Banc au nouveau Magistrat, avec mention de cet heureux événement en même temps que de l'honneur qui rejait sur le district judiciaire de Rimouski, par le choix pour la troisième fois d'un des membres de la famille Tessier pour faire partie de la Magistrature canadienne.

Quoique pris à l'improviste par cette manifestation spontanée de sympathie et d'hommages qui lui était faite par le Barreau et la Magistrature de Rimouski, l'honorable Auguste-Maurice Tessier répondit en ces termes:

DISCOURS DE L'HONORABLE AUGUSTE TESSIER

Monsieur le Juge,

Monsieur le Doyen, MM. les membres du Barreau, Messieurs les officiers de la Cour:

Vous ne sauriez croire, Monsieur le Juge, combien je suis sensible aux bonnes paroles que vous venez de m'adresser.

Les compliments que vous m'avez faits ne sont pas tous mérités, mais j'en fais part à la vieille amitié qui a toujours lié nos deux familles, et qui évidemment ne vous rend pas trop étranger à mon égard.

Monsieur le Doyen, vous ne pouvez pas m'adresser de paroles plus agréables que celles que vous venez de faire entendre. Je suis d'autant plus sensible à ce témoignage de cordialité que vous venez d'exprimer à mon égard, qu'il me vient de la part d'un de mes vieux compagnons d'armes. Il n'y a rien qui me touche plus profondément que les bonnes paroles et les témoignages qui me viennent de ceux avec lesquels j'ai entretenu, pendant de nombreuses années, une carrière aussi agréable et continue.

Messieurs les Membres du Barreau, je vous avoue que j'ai accepté la nomination de Juge de la Cour Supérieure avec beaucoup d'appréhension. Il est vrai qu'une pratique assez active m'a peut-être préparé à exercer les fonctions judiciaires, mais, comme le Président du Tribunal vient de le dire, c'est une tâche redoutable que j'ai assumée. C'est une tâche qui me sera plus facile à exercer avec la coopération que Messieurs les membres du Barreau voudront bien à l'avenir comme toujours apporter à celui qui exerce les fonctions judiciaires.

J'ai entretenu avec eux, Monsieur le Président, pendant au-delà de vingt ans des relations que je me plais à me rappeler.

Ayant toujours à travailler ferme, nous avions des intérêts contraires à défendre, des intérêts opposés dans chaque cause, nous avons fermement combattu, mais je puis dire, et il me plaît de le répéter, que lorsque nous laissons la salle d'audience et du prétoire, après avoir conduit une enquête souvent longue, et après une audition difficile, nous nous retrouvons en dehors de la salle d'audience, aussi amis que lorsque nous y étions entrés.

La profession d'avocat, qui est certainement la profession la plus belle, est une lutte d'idées et d'intelligence, et, je puis le dire encore, lorsque nous nous trouvons en dehors de la salle d'audience, je le répète, nous étions toujours amis et de bons camarades. Je n'ai qu'à me féliciter de mes relations avec le Barreau, car, pendant vingt ans que j'ai exercé ma profession dans le district de Rimouski, je ne crois pas que j'aie laissé à mes frères des souvenirs désagréables, causés par les paroles ou par ma conduite, dans mes relations.

J'ai passionnément aimé ma profession, vous le savez; je lui ai donné le meilleur de ma vie. Maintenant, étant arrivé à la sérénité de la magistrature, je puis m'appliquer encore, avec l'aide des avocats qui plaideront devant moi, à assurer dans l'exercice de la magistrature la conservation de nos belles lois françaises.

Une chose que je puis dire, messieurs, avant de terminer—et je renouvelle de nouveau mes remerciements—c'est que admis sur les degrés du Banc, je n'oublierai pas, lorsque j'entendrai une cause, qu'avant de faire partie de la magistrature assise, j'ai fait partie de la magistrature debout.

UN REPRESENTANT DE L'AGENCE COOK A RIMOUSKI

Nous sommes informés que la célèbre agence de voyages Thos Cook & Fils a nommé un représentant pour la région de Rimouski, et ce représentant est M. S. Z. Côté, gérant à Rimouski de la Union Assurance Society Limited.

Nous apprenons en même temps que cette agence est à organiser un grand voyage en Terre-Sainte pour le 15 février prochain. Le retour s'effectuera à la fin d'avril 1923. Le voyage d'aller se fera par le "Patriot" de la Ligne Fabre, et de retour par le "Lapland" de la Ligne White Star. Le coût de ce voyage, toutes dépenses comprises, est de \$995.00.

CHUTE DE GRAND METIS



Nos Pouvoirs D'Eau

"Sachons exploiter nos ressources"

Aux beautés naturelles de notre Province vient s'ajouter une industrie jeune et forte appelée à jouer un rôle important dans notre développement industriel...

LA COMPAGNIE DE POUVOIR DU BAS ST. LAURENT offre

\$350,000. d'obligations à 8%, échéance à 10 ans, garanties par une hypothèque générale, sujette seulement à l'émission de \$650,000. d'obligations à 7%...

Les obligations sont datées du 1er août 1922 et échoient le 1er août 1932.

Le capital et les intérêts sont payables aux bureaux de la banque d'Hochelaga à Montréal et à Rimouski.

De l'aveu même de nos gouvernants l'avenir est à la houille blanche et les capitaux qui y seront investis rapporteront largement tout en servant au développement de notre race.

Le Comptoir Financier Canadien, Inc. 40 rue de l'Hôpital, Montreal.

Le Crédit Anglo-Français Limitée Edifice Banque d'Hochelaga, Québec.

McLeod, Young, Weir & Co., Ltée. 40 rue de l'Hôpital, Montreal. Newman, Swezey & Co., Ltée. 136 rue St-Jacques, Montreal.

Signez et adressez à l'une quelconque des maisons ci-dessus le coupon suivant:

.....1922

Veuillez m'adresser par retour du courrier votre fascicule sur les pouvoirs d'eau du Bas St. Laurent.

Signature..... Adresse.....

LA LOI DE FAILLITE

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de Ernest Guimont, propriétaire du moulin, Ste-Angèle-de-Méridi, Cte. Matane, Cédant autorisé.

- Avis est par le présent donné que LUNDI le 23 octobre, 1922, à 2 heures de l'après-midi, sera vendu à mon bureau à Rimouski, l'actif appartenant à cette succession, comme suit: a - ROULANT: Cheval, voitures, harnais, poêle, etc \$668.90 b - MACHINERIES, shafts, scies rondes Carriage de moulin etc \$450.75 c - OUTILAGE: Chaines à billots, haches, pelles etc \$72.80 d - Stock de bois scié en lattes et planches \$161.50 e - Straps: 94 pieds de longueur, 2 1/2 à 10 largeur \$126.10

R. O. GILBERT, Syndic Autorisé. RIMOUSKI, QUE.

LA LOI DE FAILLITE

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de Louis A. Soucy, cultivateur, Sayabec, Qué.

- Avis est par le présent donné que LUNDI le 23 octobre, 1922, à 11 heures de l'avant-midi, sera vendu à mon bureau à Rimouski, l'actif appartenant à cette succession, comme suit: a - BÉTAIL: Chevaux, vaches, moutons, cochons etc etc \$796.00

R. O. GILBERT, Syndic Autorisé. RIMOUSKI, QUE.

(b) Une terre située dans la paroisse de Sayabec, connue et désignée sous les numéros 52 et 53 du cadastre officiel de la dite paroisse, rang A de la seigneurie du lac Matapédia, tel que le tout est actuellement, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, mais sans le lopin de terre vendu à Odilon Bellavance, et sujet au droit de passage concédé à Amédée Jean.

R. O. GILBERT, Syndic Autorisé. RIMOUSKI, QUE.

La Loi de Faillite

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de l'actif de: TIMOTHEE GUIMONT Cultivateur, Ste-Angèle de Méridi, Co. Matane, P. Q.

Avis est par le présent donné que MARDI le 24 octobre, 1922, à 1:30 P.M. (ancienne heure) sera vendu sur les lieux à Ste-Angèle de Méridi, Co. Matane, P. Q., l'actif de cette succession comme suit: (a) Bétail, \$685.00.

(b) Instruments aratoires et accessoires de ferme, \$1,076.00. (c) Récolte consistant en foin avoine, patates et blé. (d) Une terre située dans la paroisse de Ste-Angèle de Méridi contenant quatre arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur bornée au nord à J. B. Guimont et au sud à Ambroise Guimont, le dit terrain étant les deux tiers sud au numéro (8) huit et le (34) quart nord du numéro (9) neuf A du premier rang du canton Cabot avec les bâtisses dessus construites tel que le tout actuellement.

(e) Un terrain situé dans la paroisse de Ste-Angèle de Méridi, contenant quatre arpents et quatre perches de front sur la profondeur du rang bornée au nord à J. B. Guimont au sud à Pierre Beaulieu au sud-ouest au premier rang et au nord-est aux terres du chemin Kempt; la dite terre étant les numéros (8a) et (8b) huit A et huit B du deuxième rang du canton Cabot.

R. O. GILBERT, Syndic Autorisé. RIMOUSKI, QUE.

La Loi de Faillite

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de l'actif de: TIMOTHEE GUIMONT Cultivateur, Ste-Angèle de Méridi, Co. Matane, P. Q.

Avis est par le présent donné que MARDI le 24 octobre, 1922, à 1:30 P.M. (ancienne heure) sera vendu sur les lieux à Ste-Angèle de Méridi, Co. Matane, P. Q., l'actif de cette succession comme suit: (a) Bétail, \$685.00.

risseur. Pour plus amples informations et examen de l'inventaire on pourra s'adresser à Mre Paul Gagnon, N. P. à St-Octave de Méris ou aux syndics soussignés. Les divers items plus haut mentionnés pourront être visités en tout temps en s'adressant sur les lieux. CONDITIONS DE PAIEMENT: "ARGENT COMPTANT". Theriault, Gagnon & Cloutier, Syndics Autorisés. Bureaux: 108 rue St-Joseph, Québec. Québec, 15 septembre 1922.

La Loi de Faillite

VENTE A L'ENCAN Dans l'affaire de l'actif de: J. B. NADEAU Commerçant et cultivateur, Padoue Co. Matane, P. Q.

Avis est par le présent donné que LUNDI le 23 Octobre 1922 à 9 heures A.M. (ancienne heure) sera vendu dans la salle publique à St-Octave de Méris, Co. Rimouski, l'actif de cette succession comme suit: (a) 7 Tonnes d'Engrais chimique à \$80.00 560.00 (b) 1 Moulin à battre..... 100.00 (c) 1 Faucheuse et 1 râtelier..... 40.00 (d) 1 Arrache-patates..... 200.00 (e) Une terre située dans la paroisse de St-Antoine de Padoue, Co. Matane, contenant trois arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins, bornée au nord-ouest au huitième rang, au sud-est au dixième rang, au nord-est à Octave Lecours, et au sud-ouest à Joseph Lebel, étant partie du numéro douze du neuvième rang du canton Cabot, avec bâtisses dessus construites et dépendances, tel que le tout est actuellement.

(f) Une terre située dans la paroisse de St-Antoine de Padoue, Co. Matane, contenant six acres de front sur quarante acres de profondeur, plus ou moins, étant les numéros dix huit et dix neuf du rang nord-est du Chemin Kempt en ce canton Cabot, bornée au nord-ouest à Sandy Smith, au sud-est à Veuve Blais, au nord-est au neuvième rang, et au sud-ouest du chemin Kempt, avec bâtisses dessus construites et dépendances, avec la réserve d'un morceau de terre, environ trois arpents de largeur sur six arpents de profondeur, étant la butte de terre qu'il y a au nord-est d'un chemin de voiture en ligne de Madame Veuve Blais, avec un chemin pour atteindre ce morceau de terre réservée à partir du chemin de fer tel que le tout est actuellement.

Les titres et certificats peuvent être examinés à nos bureaux en aucun temps. Cette vente est faite conformément à l'article "20" paragraphe B-3 de la loi de faillite, 9-10 Georges V, Chapitre "36" et à les mêmes effets que la vente du shérif.

La vente se fera pour chaque item séparément à tant dans la piastre pour l'item A, et au plus haut et dernier enchérisseur pour les items B-C-D-E-F.

Pour plus amples informations et examen de l'inventaire on pourra s'adresser à Mre Paul Gagnon, N. P., à St-Octave de Méris ou aux syndics soussignés. Les divers items plus haut mentionnés pourront être visités en tout temps en s'adressant sur les lieux.

CONDITIONS DE PAIEMENT: "ARGENT COMPTANT". Theriault, Gagnon & Cloutier, Syndics Autorisés. Bureaux: 108 rue St-Joseph, Québec.

La Loi de Faillite

VENTE A L'ENCAN Dans l'affaire de l'actif de: EUGENE HEPPEL Cultivateur, Ste-Angèle de Méridi, Co. Matane, P. Q.

Avis est par le présent donné que LUNDI le 23 octobre 1922 à 1:30 heure P. M. (ancienne heure) sera vendu sur les lieux à Ste-Angèle de Méridi, Co. Matane, l'actif de cette succession, comme suit: (a) Bétail..... 468.00 (b) Instruments aratoires et accessoires de ferme..... 328.00 (c) Une moissonneuse-lieuse..... 200.00 (d) Récolte consistant en foin, avoine, blé et patates (e) Une terre située dans la paroisse de Ste-Angèle de Méridi étant les numéros quatorze B et quinze A (14B et 15A) du deuxième rang du canton Cabot, mesurant quatre arpents, quatre perches et quatorze pieds de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins, bornée au nord à Fortunat Banville et au sud à Alfred Levesque.

Les titres et certificats peuvent être examinés à nos bureaux en aucun temps. Cette vente est faite conformément à l'article "20" paragraphe B3 de la loi de faillite 9-10 Georges V, chapitre "36" et à les mêmes effets que la vente du shérif.

La vente se fera pour chaque item séparément "en détail", au plus haut et dernier enchérisseur.

Pour plus amples informations et examen de l'inventaire on pourra s'adresser à Mre Paul Gagnon, N. P., à St-Octave de Méris ou aux syndics soussignés. Les divers items plus haut mentionnés pourront être visités en tout temps en s'adressant sur les lieux.

CONDITIONS DE PAIEMENT: "ARGENT COMPTANT". Theriault, Gagnon & Cloutier, Syndics Autorisés. Bureaux: 108 rue St-Joseph, Québec.

OCCASION



A vendre une belle propriété située à Luceville, Qué; bon centre commercial près du chemin de fer, à 2 milles de la mer; la maison est bâtie en forme bungalow, et bien finie. Le fini est tout en bois franc, frêne, grandeur 45 x 34, 7 pièces au premier plancher, autres bâtisses attenantes, telles que: écurie 65 x 30 contenant 25 places de chevaux, aussi remise à voitures, office 25x20, avec dépendances; terrain 2 arpents de superficie. Le tout à prix d'occasions; on considérera l'échange: commerce, terre ou automobile. Adresse: J. L. Casier 8, Bureau de poste, LUCEVILLE, Qué.

JEUNES GENS:

Assurez votre avenir par l'Épargne

Quel que soit votre salaire, faites des économies. Avec de la volonté, vous arriverez à accumuler en banque un bon fonds de réserve qui vous ouvrira la voie du succès.

La Banque Nationale

La plus vieille banque Canadienne-Française, recevra vos dépôts à l'un de ses 347 bureaux, et vous paiera, tous les six mois, l'intérêt régulier des banques.

\$1.00 suffit pour ouvrir un compte d'épargne.

BUREAU DE DIRECTION:

- PRESIDENT: L'HON. GEO. E. AMYOT Conseiller Législatif, Prés. de la Dominion Corset Co. VICE-PRESIDENT: J. H. FORTIER Vice-Prés. et Gérant-Général de P. T. Legard, Ltée. DIRECTEURS: A. N. DROLET N. P. DROUIN A. B. DUPUIS ERNEST R. DECARY NAZ FORTIER SIR GEO. GARNEAU HON. J. NICOL, C. R. C. E. TASCHEREAU HENRI DES RIVIERES, Gérant-général.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Gas Company, pour les fins suivantes:

Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, et de construire, développer et opérer des usines à gaz et hydrauliques, des pouvoirs électriques ou autres, usines ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec, ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, et St-Hyacinthe, dans la province de Québec, et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer, des pouvoirs de gaz, eau et électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec, ou dans n'importe quel des dits comtés; d'acquérir, construire et opérer des lignes de téléphone ou de télégraphe avec ou sans fil, qui pourront être requises pour les besoins de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque autre manière que ce soit, le stock capital, les parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Limited, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company, ou n'importe laquelle de ces compagnies, ou n'importe quelle autre compagnie ou compagnies dont les propriétés ou entreprises, ou quelque partie que ce soit de ces compagnies, pourraient être employées ou opérées aisément ou avec avantages en rapport avec les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant toutes ou une partie de leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie, dont une partie quelconque des entreprises, propriétés, ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922.

Greenshields, Greenshields & Languedoc, Procureur des edmandeurs

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec; et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie; d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises par les besoins des affaires de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company ou n'importe laquelle de ces Compagnies, ou n'importe quelle autre Compagnie ou Compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantage pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie que ce soit dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. Greenshields, Greenshields & Languedoc, Procureur des edmandeurs.

Bébé est-il Gras?

Les petits bras et les jambes potelées s'irritent facilement puis s'enflament. On évite souvent les affections sérieuses de la peau par de fréquents lavages avec le Savon

BABY'S OWN SOAP



Le Meilleur pour Bébé

ALBERT SOAPS LIMITED - MONTREAL

ser de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à quelque compagnie que ce soit, dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC Procureurs des edmandeurs. Québec, 4 Octobre 1922.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec; et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie; d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises par les besoins des affaires de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company ou n'importe laquelle de ces Compagnies, ou n'importe quelle autre Compagnie ou Compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantage pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie que ce soit dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC, Procureurs des edmandeurs.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec; et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie; d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises par les besoins des affaires de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company ou n'importe laquelle de ces Compagnies, ou n'importe quelle autre Compagnie ou Compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantage pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie que ce soit dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC, Procureurs des edmandeurs.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec; et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie; d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises par les besoins des affaires de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company ou n'importe laquelle de ces Compagnies, ou n'importe quelle autre Compagnie ou Compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantage pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie que ce soit dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC, Procureurs des edmandeurs.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec; et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie; d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises par les besoins des affaires de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company ou n'importe laquelle de ces Compagnies, ou n'importe quelle autre Compagnie ou Compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantage pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie que ce soit dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC, Procureurs des edmandeurs.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec; et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie; d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises par les besoins des affaires de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company ou n'importe laquelle de ces Compagnies, ou n'importe quelle autre Compagnie ou Compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantage pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie que ce soit dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC, Procureurs des edmandeurs.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec; et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie; d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises par les besoins des affaires de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company ou n'importe laquelle de ces Compagnies, ou n'importe quelle autre Compagnie ou Compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantage pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie que ce soit dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC, Procureurs des edmandeurs.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés du Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la

Ce qui a le plus aidé
 au succès du Thé "KING COLE,"
 ce sont les tributs d'éloges qui ont
 été donnés par ceux qui en font usage.



Ils étaient enchantés de sa
 richesse d'arôme, et la vente énorme
 du Thé "KING COLE" est due en
 grande partie à leurs recommandations.
 "Vous aimerez la saveur."

**KING COLE
 TEA**

REMINGTON Portatif

CLAVIGRAPHÉ INDISPENSABLE
 POUR LES

NOTAIRES

Voyageurs de commerce, Médecins, Avocats, Membres
 du Clergé, Professeurs, Ecoles, Secrétaires,
 Hommes d'affaires, etc.

Prix :

\$ 75.00

EN VENTE

L'Imprimerie Générale
 de Rimouski.



GAGNON & VALLEE
 ETABLISSEMENT DE
 GALVANOPLASTIE
 EN TOUS GENRES

Nickelage, Argenture et Dorure.
 Accessoires d'Automobiles, Coutellerie,
 Ornaments d'Eglises, Etc.

REMI A NEUFES
 Ouvrage exécuté très promptement,
 à prix modérés.

Rue St-Germain, - Rimouski.
 PRES DE L'EGLISE.

A VENDRE

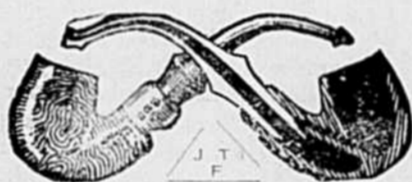
La propriété de M. Alphonse Paré,
 imprimeur, rue St-Pierre, en face du
 bureau de téléphone. Raison de ven-
 te: changement de domicile, le pro-
 priétaire devant demeurer à Rivière-
 du-Loup. Pour prix et conditions,
 s'adresser au notaire EUDORE COU-
 TURE, Rimouski.

AFFRANCHISSEZ SUFFI-
 SAMMENT

Prière à tous ceux qui nous écri-
 vent d'affranchir suffisamment leurs
 lettres. A défaut de quoi, nous les
 refuserons.

**Tabac Canadien
 Naturel**

PUR QUESNEL



Manufacturé par
J. T. FORTIN
 Rivière-du-Loup, Station
 P. Q.

EN VENTE PARTOUT

Dans les villes et villages de chez nous,
 une foule d'amis satisfaits achètent le THÉ
 "RED ROSE" aujourd'hui, comme il y a 28 ans,
 parce que c'est toujours le même bon thé.



Achetez une boîte de CAFE "RED ROSE."
 Son arôme vous plaira certainement.

**MACDONALD'S
 PILOT
 TABAC A FUMER**

Le Tabac avec un coeur

1/2 LB PAQUET 10¢




**ENCOURGEONS
 LES NOTRES**

INCONTESTABLEMENT
LA REINE DES BIERES

MOUSSEUSE
 NUTRITIVE
 STIMULANTE

DEMANDEZ-LA PARTOUT

LE PORTER CHAMPLAIN EST RECONNU COMME LE
 MEILLEUR RECONSTITUANT.

**LA BRASSERIE CHAMPLAIN, Limitée
 QUEBEC.**

PACIFIQUE CANADIEN
4 TRAINS RAPIDES
 COURSE DE 5HRES
 ENTRE
QUEBEC ET MONTREAL

DE LA GARE DU PALAIS

"Le Frontenac" Départ: 1.30 p.m. tous les jours.
 Arr. Montréal (G. Windsor) 6.30 p.m.

"Le Viger" Départ: 4.40 p.m., dimanche excepté.
 Arr. Montréal (G. Viger) 9.40 p.m.

Retour de Montréal (G. Windsor) 9.00 a.m., tous les jours.
 Retour de Montréal (Gare Viger) 5.00 p.m., dimanche excepté.

Wagon-salon observatoire et wagon-restaurant

DEPARTS SUPPLEMENTAIRES

9.00 a.m. dim. exc. pour Montréal (G. Viger) Wagon-salon
 observatoire à buffet.

11.55 p.m. tous les jours pour Montréal (Gares Viger et Windso.
 Wagons-Lits à compartiments éclairés à l'électricité.

Retour de Montréal (Gare Viger) 9.45 a.m., dimanche excepté
 Retour de Montréal (Gare Viger) 2.30 p.m. dim. seulement.
 Retour de Montréal (Gare Viger) 11.55 p.m. tous les jours.
 Retour de Montréal (Gare Windsor) 11.30 p.m. tous les jours.

Le service du Pacifique Can. ne souffre aucune comparaison
 IL EST INSURPASSABLE

BUREAUX—30, rue St-Jean. Tél: 93.
 DES BILLETS—Château-Frontenac Tél: 1840 QUEBEC
 —Gare du Palais Tél: 663

C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs.

Argent.—La Caisse de dé-
 pôt à Primes
 paye 6% d'intérêt à ses Dépositants
 (3% tous les six mois) et leur at-
 tribue de plus, chaque année, une
 Prime de 4%.

Elle a aussi à vendre un
 nombre limité de ses Actions
 privilégiées. Renseignements
 fournis à demande.—Ecrivez
 ou venez à 23, rue St-Jacques,
 Montréal.

Fondateurs, 1919. Hon. A. Turgeon,
 L.A. Lavallée, P.S.-C. Laberge, Chs.
 Duquette, et autres.

Administration:—Hon. A. Turgeon,
 Président.—L. H. Taché, Gérant.—L.
 Clément, Sec.-Trés.

Canada
 Province de Québec
 District de Rimouski
 No. 324.

COUR DU MAGISTRAT

La Banque Nationale, corps poli-
 tique et dûment incorporé suivant les
 lois du Canada (Acte des Banques)
 ayant son principal établissement et
 bureau d'affaires dans la Cité de
 Québec, et un autre bureau dans le
 village de Mont-Joli, district de Ri-
 mouski.

Demanderesse,
 vs
 Alexandre Charest du village de
 Saint-Jérôme de Matane, district de
 Rimouski, et Joseph Duquet de l'en-
 droit appelé St-Moise, dit district,
DEFENDEUR

Il est ordonné au défendeur Joseph
 Duquet de comparaître dans le mois.
 Rimouski, 2 octobre, 1922

Robert Cauchon,
 D. P. C. S.
 Tessier & Casgrain,
 Procs. Demanderesse.

Pour vos impressions en
 tous genres, tel que

Lettres, Enveloppes, Fac-
 tures, Etat de Comptes,
 Etc., Etc.,

Adressez-vous à

**L'Imprimerie Géné-
 rale de Rimouski**
 Casier Postal 236
 RIMOUSKI, Qué.

A VENDRE

Une magnifique lampe de salon,
 style artistique, à vendre. S'adresser
 immédiatement à Madame Ls. PH.
 Langis, Rimouski. j.n.o.

A NOS LECTEURS

Des abonnés au Progrès du Golfe
 s'adressent fréquemment à la rédac-
 tion de ce journal pour affaires con-
 cernant exclusivement l'Imprimerie
 Générale de M. S. Vachon et sont sur-
 pris de ne point recevoir de réponse
 ou de n'en recevoir
 qu'après un temps parfois prolongé.
 On devrait pourtant comprendre que
 le Progrès du Golfe n'a rien à voir aux
 affaires de l'établissement Vachon qui
 l'imprime comme il imprime n'importe
 quoi pour n'importe qui. Il est évi-
 dent que si l'on s'adresse au directeur
 de notre journal pour commandes
 d'impression de circulaires ou de car-
 tes mortuaires, etc., ce n'est pas le
 moyen direct et expéditif d'obtenir
 ce que l'on désire, le directeur du
 Progrès du Golfe n'allant à l'Impri-
 merie qu'une ou deux fois la semai-
 ne. Qu'on s'adresse donc en pareils
 cas et pour de telles fins à l'Impri-
 merie Générale qui...imprime, et non
 au Progrès du Golfe qui...s'y fait
 imprimer comme d'autres publications
 et les autres clients de l'Imprimerie.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats
 R. E. Asselin, L.L.L. Gérard, Simard, L.L.L.
ASSELIN & SIMARD
 —AVOCATS—
 RUE DE LA STATION - RIMOUSKI

SASSEVILLE & GAGNON
 AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale,
 Rimouski.—Téléphone 102.—Elzéar Sas-
 seville L.L.L.—P.-Emile Gagnon, L.L.L.

GARON & JESSOP
 —AVOCATS—
 Bureaux voisins de chez M. Adélaïde Rioux,
 marchand-cordonnier
 RUE DE LA STATION
 A. P. Garon, C. R. J. J. Jessop, L.L.B.

Aug. M. Tessier, C.R., M.P.P. Percival Casgrain, L.L.L.
TESSIER & CASGRAIN
 AVOCATS - BARRISTERS
 Bureau: Edifice de la Banque Nationale
 RIMOUSKI, P. Q.

J.-B. LAVOIE, L.L.L.
 AVOCAT
 Ancien bureau de Sasseville & Gagnon
 Av. de la Cathédrale, RIMOUSKI

Notaires
 L. de G. BELZILE, L.L.B.,
 NOTAIRE, Edifice de la Banque Nati-
 onal. Avenue de la Cathédrale, Rimouski

J.-EUD. COUTURE, L.L.L.
 NOTAIRE PUBLIC.—Commissaire de la
 Cour Supérieure.—Coin des rues de l'É-
 véché et St-Edmond, Rimouski.—Tél. 168

Médecins
 DR Z. VEZINA
 Ex-Elève des Hôpitaux de Paris.
 Médecin à l'Hôpital de Fraserville.
 Spécialité —
 Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
 Bureau: 165 rue Lafontaine, Rivière-du-
 Loup, Qué. Tél. Kamouraska 325.
 Heures de bureau: 10hrs à 11.30 a. m.
 2hrs à 5 hrs p. m.
 7hrs à 8 hrs p. m.

DR. L. T. LAVOIE
 Chirurgien Dentiste
 B. P. 127. RIMOUSKI

Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

PIERRE LEVESQUE
 — ARCHITECTE —
 Architecte des nouveaux Edifices du
 Séminaire de Rimouski.
 Bureaux: 115 St-Jean, Québec

OSCAR BEAULÉ
 ARCHITECTE A.A.P.Q.
 21 rue d'Aiguillon - Québec
 Ancien bureau René P. LeMay

CAMILLE ROSS
 Comptable-Verificateur

Auditions municipales et commerciales. — Organi-
 sation de systèmes de comptabilité appropriés à tous
 genres d'affaires. — Collection de comptes. —
 Fait également le commerce de bons.
 RIMOUSKI, P. Q.

Dr J. A. PINAULT, L.D.S.
 Chirurgien-Dentiste
 Professeur à l'Université de Montréal.
 SATISFACTION GARANTIE
 2602 Ste-Catherine Est,
 Tell. Lass. 2709 - MONTREAL.

DR R. BELANGER
 Médecin Chirurgien

a ouvert son bureau chez Joseph Le-
 page, charbon, rue du marché. Con-
 sultation à toutes heures.

A RIVIÈRE DU LOUP
Docteur Antonio Paradis
 —Médecin-chirurgien—
 Ex-élève en chirurgie des hôpi-
 taux de New-York et de Philadel-
 phie. Chirurgie générale. Rayon X.

Dr. J. M. GUEVIN
 Médecin Vétérinaire
 HOTEL ST-LOUIS RIMOUSKI.
 Toutes les maladies chez les ani-
 maux sont traitées avec le plus grand
 soin par les procédés les plus récents.

Brousseau & Groleau
 Comptables Licenciés

Syndics Autorisés
 Comptabilité de toutes sortes
 Organisation de Compagnies ou autre
 Auditions Municipales
 Faillites ou Liquidations.
 111 Rue St-Joseph - QUEBEC.

R. Ernest Lefavre, L.L.C., C.C.A. J. Art. Gagnon
LEFAIVRE & GAGNON
 SYNDICS AUTORISÉS
 AUDITEURS & LIQUIDATEURS
 DE FAILLITES
 147, Cote de la Montagne
 QUEBEC. (Edifice Bonat)

Représentant pour le district:
 CAMILLE ROSS - RIMOUSKI, P. Q.

ALPH. GAMACHE
 PLOMBIER, FERBLANTIER
 ET ELECTRICIEN
 Représentant "Delco Light"
 Spécialité: Appareil de chauffage à eau
 chaude, air chaud ou vapeur.
 Avenue de la Cathédrale RIMOUSKI

Larue-Perreault

Mercredi matin, à 10 heures, en l'église de Notre-Dame de Lévis, M. le notaire Henri Larue, d'Amqui, fils de feu le Dr Swebert Larue et de Madame Larue, d'Amqui, a épousé Mademoiselle Marguerite Perreault, fille de M. et de Madame J. Ed. Perreault, de Lévis. M. l'abbé Joseph Roy, cousin de la mariée, célébra la messe nuptiale, pendant laquelle un joli programme de musique et de chant fut exécuté par des amis des familles Perreault et Larue. Un somptueux déjeuner suivit la cérémonie, auquel assistaient un grand nombre d'invités. La mariée portait à l'église une robe de crêpe serpenté tout-marine, avec chapeau de velours panne noir, et une gerbe de roses-thé et d'orchidées.

M. le notaire et Madame Larue sont partis le midi pour un voyage à Toronto. Pour ce voyage, Madame Larue portait un tailleur brun, avec chapeau de velours panne brun, et des fourrures de martre.

A l'heureux couple, nos souhaits très sincères de bonheur.

UN STENOGRAPHE RESIDENT

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à l'assistant-protonotaire et sténographe officiel de la Cour, M. Robert Cauchon, qui vient se fixer parmi nous.

La présence constante d'un sténographe de carrière est certainement de nature à rendre de grands services en de fréquentes circonstances, en dehors même de la Cour et des bureaux du protonotaire.

M. Cauchon a rempli ses fonctions de sténographe à La Malbaie et à Chicoutimi avant de venir à Rimouski, où il demeurera avec sa mère Madame Cauchon.

—Madame Emilie Bourque, de Moncton, est en visite chez son fils M. C.-S. Bourque depuis quelques jours.

A L'OCCASION DE LEUR MARIAGE

M. le Dr Louis-J. Moreault et Me Gérard Simard ont été brillamment et cordialement fêtés par leurs nombreux amis en des réunions charmantes, à l'occasion de leur convol en justes noces.

Samedi soir, il y avait assemblée en l'honneur du Dr Moreault à la salle des conférences dans la bâtisse de la Société d'Agriculture.

Lundi soir, c'était au tour de M. l'avocat Simard, de recevoir les hommages de ses amis, réunis dans les bureaux de M. l'ingénieur-forestier Eugène Gagné, avenue de la cathédrale.

La première soirée fut présidée par M. l'ophticien L. P. Martin; la seconde par M. l'avocat J.B. Lavoie. Les deux réceptions furent des plus gaies et donnèrent lieu à de nombreux discours, au cours desquels aux huites que l'on servit aux invités.

NOTES LOCALES

—M. le notaire M.-P. Laberge, madame Laberge, et Mademoiselle Laberge, de Val-Brillant, étaient en ville hier.

—M. et Madame Sadi Amiot, de Québec, sont venus assister au mariage de Mlle Louise Amiot cette semaine.

—Madame Henri Garon, de Caupacal, et son père M. Charron étaient en ville hier.

—M. Ross, représentant du Crédit Anglo-Français, de Québec, est en ville par affaires.

—M. et Madame Elzéar Sasseville sont arrivés mercredi de Montréal, où ils étaient allés pour assister au mariage de Madame Alice Dumont-Ringuet et du Dr Moreault.

—Madame R.-E. Asselin est partie mercredi soir pour Montréal où elle passera quelques jours avec son garçonnet André.

—M. J. P. Kempf, représentant pour la province de Québec de la Maison de finance, McLeod, Young & Weir, de Toronto, et Vice-Président du Comptoir financier, de Montréal, est de passage en notre ville, en rapport avec le placement des obligations de la Cie de Pouvoir du bas St-Laurent.

ST-QUENTIN, N. B.

Nous avons le regret d'avoir à annoncer la mort de Madame Robert Lynch, née Laura Mercure, décédée à l'âge de 52 ans.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi matin, à dix heures. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Martin. Au service, M. l'abbé Lynch officia, assisté des abbés Martin, curé de la paroisse, et Thibault, de Kedgewick, comme diacre et sous-diacre. M. Nap. Pelchat précédait le cercueil avec le drapeau des Artisans. Les porteurs étaient MM. J.-H. Michaud, Jos. Michaud, Gaudiosé Chouinard, Elisée Lauzier, Ulric Gagnon, Jos. Chouinard. Un grand nombre de parents et d'amis assistèrent aux funérailles. Les membres de la famille éprouvée ont reçu de nombreux témoignages de sympathie.

Reconstruction.—M. Narcisse Pelletier est à reconstruire son moulin à soie, dont les portes s'ouvriront dans quelques jours.

M. AUGUSTE-M. TESSIER NOMME JUGE

Sur la recommandation du ministre de la Justice, le Conseil des Ministres, à sa réunion de samedi dernier, 14 octobre, a nommé Juge de la Cour Supérieure M. Auguste-M. Tessier, avocat, député de Rimouski à l'Assemblée Législative, maire de la paroisse et préfet du comté de Rimouski. La nouvelle a été communiquée officiellement lundi au juge en chef Sir François Lemieux, qui, interviewé par un représentant de l'Événement, a déclaré: "Nous perdons un bon juge (M. Tessier, père), mais nous en gagnons un bon, car M. Auguste Tessier saura marcher sur les traces du magistrat intègre qui descend du Banc, emportant l'estime de ses collègues et de ses administrés."

L'assermentation du nouveau juge aura lieu, après réception de sa commission, au Palais de Justice de Québec dans le cours de la semaine prochaine, et à cette occasion, le juge en chef réunira à ses côtés sur le Banc le père et le fils.

La Magistrature et le Barreau de Québec profiteront de la circonstance pour présenter leurs hommages aux deux distingués magistrats.

A Rimouski, cette nomination a été accueillie par les avocats, les fonctionnaires de la Cour et la population avec la plus grande satisfaction, tous reconnaissant que le nouveau juge est, à tous égards, digne de l'honneur qui lui échoit et qui comporte de très lourdes responsabilités. L'honorable juge Auguste-Maurice Tessier a été en effet un avocat très brillant; sa science du droit, son esprit cultivé, et son affabilité lui ont depuis longtemps conquis l'estime sincère de ses concitoyens, aussi bien ses adversaires que ses amis politiques, qui se réjouissent unanimement de son élévation à la magistrature.

Nous sommes heureux, pour notre part, de lui offrir avec nos meilleurs vœux l'hommage de nos félicitations les plus cordiales et les plus sincères.

CONSTRUCTION DU SEMINAIRE

Un autre contrat vient d'être accordé par l'entremise de l'architecte Pierre Lévesque à la Carrière Bussièrès, Ltée, de St-Sébastien de Beauce pour fournir la pierre de taille en granit pour le corps principal de l'édifice qui sera continué l'an prochain. La même carrière avait déjà l'entrepris de la pierre de l'aile de la chapelle dont l'érection est déjà avancée.

CONTRE LE BLASPHEME

Les voyageurs de commerce poursuivent plus activement que jamais leur grande campagne contre le blasphème. A leurs armes habituelles, ils viennent d'en ajouter une nouvelle, une brochure publiée à leur demande par l'Œuvre des Tracts et dont l'auteur est le Père Alexandre Dugré S.J. En quelques pages vivantes, l'auteur décrit le blasphème dont nous souffrons, il développe trois raisons qui doivent nous porter à nous en guérir: raison de foi, de bonne éducation et de patriotisme.

Il est du devoir de tous les vrais catholiques d'entrer dans cette campagne contre le blasphème. Un des meilleurs moyens d'y prendre part est bien de propager cette brochure au prix modique: 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent; \$50.00 le mille. A Montréal, et chez les principaux libraires.

SEPULTURES A RIMOUSKI

Le 20 octobre, SAMUEL BELANGER, époux de Elise Chassé, décédé à Rimouski le 18 à l'âge de 59 ans.

Le 20, MARGUERITE-MARIE-LOUISE-EMILIE Garon, fille de M. et Madame Louis-Hector, Garon, décédée le 19 à l'âge de 2 jours.

AU BON MARCHÉ

Banc et l'autre y montant à sa place. Michel Rioux Rue St-Jean-Baptiste, Rimouski Toujours en magasin:

Poisson, fruits et légumes, et provisions en général. Beurre, fromage et oeufs. Toujours au plus bas prix, tel que vous pouvez le constater ci-dessous: —M. Adéard Michaud, conduisait à l'autel Mlle Yvonne Gagné. M. Hippolyte Michaud servait de père au marié, son fils, et M. Salomon Gagné accompagnait sa fille. Le même jour M. Joseph Gagné conduisait à l'autel Mlle Marie-Luce Doucet. M. Salomon Gagné servait de témoin à son frère et M. Pierre Doucet accompagnait sa fille. Les nouveaux mariés sont partis le même jour en voyage de nocce à Thetford Mines, Montréal, et Québec. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

UNE OPINION ANGLAISE

Voici ce que dit le "Truth": "On ne peut rien imaginer de plus inconstitutionnel ni de plus ridicule que les câblagrammes qui ont été envoyés aux colonies pour demander des volontaires. Sauf la Nouvelle-Zélande qui se montre très belliqueuse et très désireuse d'envoyer des troupes à Gallipoli, les autres colonies se sont d'abord demandé quelle était la situation. On peut difficilement leur répondre. "Il est opportun que l'on reconnais-

se aujourd'hui que le mot d'ordre "Aidez la métropole" n'est plus à proposer dans les colonies. Tous savent que l'Angleterre n'est pas la mère-patrie des Canadiens-Français du Canada ni des Hollandais de l'Afrique-Sud. Elle n'est pas non plus la patrie de la plupart des vieilles générations d'Anglais qui habitent le Canada et l'Australie. Ils sont d'abord des Canadiens ou des Australiens et leur patrie est le Canada ou l'Australie. Ces colonies ne sont tenues de participer au conflit actuel que dans la mesure où elles sont liées par leur signature au traité de Sévres. Il n'est pas question d'aider la mère-patrie; et le plus tôt on le reconnaîtra, le mieux ce sera. Si les colonies veulent se rendre compte que l'appel de samedi a été le cri du loup, elles s'en trouveront beaucoup mieux".

ST-FABIEN

—Mercredi, le 11 de ce mois, fut célébré le mariage de M. Alphonse Belzile, fils de M. Fortunat Belzile et de Mlle Elise Bellavance, fille de M. William Bellavance, maire de cette paroisse. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. M. Médard Belzile, curé de l'Anse-aux-Griffons et frère du marié, venu spécialement pour la circonstance. L'église avait été revêtue de ses plus belles parures, le carillon greignait ses notes joyeuses et ne se taisait que pour laisser entendre les voix pieuses et douces des amies des nouveaux époux qui s'étaient fait un devoir de venir chanter pour eux leurs plus beaux cantiques.

—On annonce aussi l'union de M. Adéard Michaud, de Bic, et de Mlle Yvonne Gagné, fille de M. Salomon Gagné, ainsi que celle de M. Joseph Gagné, fils de Salomon, et de Mlle Luce Doucet, de Bic.

—La vie, si active d'un côté, se change hélas! de l'autre en scène de tristesse. Deux très jeunes femmes nous ont quittés pour toujours emportant avec elles les rêves de bonheur de leurs maris et leur laissant le legs le plus précieux qu'elles puissent faire, leurs chers petits enfants.

Mme Rodolphe Rioux, née Rose Gagnon, décédée le 4 octobre, laisse trois orphelins. Mme J. A. Gendreau, décédée le 10 octobre, laisse une fillette de trois mois qu'elle n'a jamais eu la force d'étreindre sur son coeur de mère.

Les sympathies les plus vives entourent les époux et les familles frappés par ces deuils douloureux.

IREZ-VOUS EN EUROPE — CET HIVER? —

Si vous caresez ce projet, ayez la prévoyance de vous renseigner et de retenir vos places de paquebots, car tout indique que la demande d'accommodation sera des plus actives.

La liste des départs d'hiver des Compagnies de navigation circulent du Canada et des Etats-Unis vers la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Italie, etc., est maintenant disponible; elle vous offre un choix de départs fréquents avec des tarifs à la portée de toutes les bourses.

Que ce soit pour une croisière sur la Méditerranée un voyage autour du monde, ou tout simplement un séjour à Paris, à Rome, à la Riviera ou ailleurs, adressez-vous au Pacifique Canadien.

M. C.A. Langevin, le directeur de l'agence de voyage à Québec, (Gare du Palais ou 30 rue Saint-Jean) sera heureux de vous fournir tous les renseignements concernant les départs, tarifs, passeports, visas, billets de retour, et de vous assurer l'organisation complète d'un voyage de ce genre, avec tout le confort et la sécurité désirables.

B I C

Est décédé M. Alfred Girard, âgé de 47 ans et 3 mois, époux de Dame Joséphine Hamilton. La sépulture a eu lieu au Bic en présence d'une nombreuse assistance. Les porteurs étaient les frères du défunt MM. Albert, Delphis, Johnny Girard, son beau-frère, Eugène Berger; portaient les coins du drap, MM. Joseph Bérubé, Emile Bérubé, Horace Bérubé, et Louis Perrault. Feu M. Girard laisse pour pleurer sa perte son épouse et cinq enfants.

—M. Adéard Michaud, conduisait à l'autel Mlle Yvonne Gagné. M. Hippolyte Michaud servait de père au marié, son fils, et M. Salomon Gagné accompagnait sa fille. Le même jour M. Joseph Gagné conduisait à l'autel Mlle Marie-Luce Doucet. M. Salomon Gagné servait de témoin à son frère et M. Pierre Doucet accompagnait sa fille. Les nouveaux mariés sont partis le même jour en voyage de nocce à Thetford Mines, Montréal, et Québec. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

DERNIERE-EXPOSITION

Je fais une dernière exposition de modes jeudi matin le 26 courant et les jours suivants. Je profite de l'occasion pour faire une grande réduction sur toutes les marchandises d'automne.

"L'Etoile de la Mode" Mlle CATH. MARTIN

LES ENFANTS TERRIBLES

—Papa, est-ce qu'on peut être puni pour une chose qu'on n'a pas faite? —Non, non enfant. —Eh! bien, papa, je n'ai pas fait mes devoirs.

PELERINAGE EN TERRE-SAINTE

L'organisation du premier pèlerinage canadien en Terre-Sainte est maintenant terminée. Le départ se fera de New-York le 15 février sur le "Patricia", un paquebot de 16,000 tonnes de la Ligne Fabre, et le retour à la fin d'avril sur le "Lapland", un paquebot de 18,000 tonnes de la Ligne White Star.

Ce pèlerinage qui a la haute approbation de Son Eminence le Cardinal Bégin et du T. R. P. Ministre Général de l'ordre des Franciscains, sera sous la direction spirituelle du T. R. P. Mathieu-Marie, O. F. M. Commissaire de Terre-Sainte au Canada. Le voyage comporte un séjour à Jérusalem durant la Semaine-Sainte et des excursions aux Açores, en Algérie, Sicile, Italie, Syrie, Palestine, Égypte et France. Le tarif en première classe, toutes dépenses comprises, est de \$995.00 par adulte.

Pour programme-itinéraire illustré s'adresser à C. A. Langevin, directeur de l'agence de voyages du Pacifique Canadien, gare du Palais, Québec.

POUR VOTRE EXCURSION DE CHASSE

Des centaines de sportsmen canadiens prennent leurs vacances durant la saison de chasse. Ils se préparent maintenant et cette question les absorbe: "Ou irai-je?" L'objectif est une région d'accès facile où le gibier abonde. Permettez au Chemin de Fer National de vous présenter le "Nouveau Nord", ce vaste territoire qui longe la ligne du Transcontinental entre Québec et Winnipeg. C'est une contrée vierge et le caribou est particulièrement abondant. Demandez une copie du livret "Ou chasser, pêcher et canoter dans le Nouveau Nord" à l'importe lequel des Agents du Chemin de Fer National-Grand Tronc ou écrivez à C. K. Howard, agent du Tourisme, Toronto. Cette brochure vous renseignera complètement.

MARIAGE A LA CATHEDRALE

Le 11 octobre, François-Xavier Lavoie, veuf de Marie-Louise Yocell, et Marie-Louise Lavoie, fille de M. et Madame Joseph Lavoie.

AMQUI

Je serai à la disposition des personnes qui désireront suivre un cours de piano harmonium et chant. Enseignement donné d'après la dernière méthode. Je possède diplômes du Dominion College of Music. Mlle ALBERTINE ROSTAN, Amqui.

ST-FABIEN

Madame Rodolphe Rioux, née Marie-Rose Gagnon, est décédée à l'âge de 24 ans après une courte maladie, et munie des secours de la Sainte Eglise; elle laisse pour pleurer sa perte, son mari et trois enfants en bas-âge. La sépulture a eu lieu à St-Fabien.

TROUVEE

Une montre a été trouvée; adressez-vous à M. J. L. BEAUCHESSNE, Agent de la Métropolitaine, RIMOUSKI, Ville.

UN SOULAGEMENT EST TROUVE AUX MAUX D'ESTOMAC

Madame Marie-Louise Laurin, 140 rue LaFontaine, à Montréal, prononce des paroles d'espoir pour les millions d'infortunés hommes et femmes qui sont les victimes des maux d'estomac. Madame Laurin fut elle-même une victime des maux d'estomac de la pire espèce, mais elle fut parfaitement rendue à la santé en prenant du Tanlac. Elle déclare:

"J'avais tellement souffert de la digestion que j'en étais arrivée à ne plus oser manger. Après les repas j'avais la sensation d'un atroce étouffement et d'une brûlure dans l'estomac et dans la poitrine. Parfois j'avais la sensation que je n'en avais plus pour longtemps à vivre. "Depuis que je prends du Tanlac je mange de tout ce qui me plaît. Je me sens bien portante et reposée." Les aliments non digérés fermentent dans l'estomac et bientôt l'organisme tout entier est rempli de poisons. Le Tanlac a été composé pour remettre l'estomac à son état de santé normale et fortifier l'organisme tout entier. Des millions de personnes de partout, ont attesté son remarquable pouvoir. Procurez-vous-en une bouteille aujourd'hui même.

Vendu par tous les bons pharmaciens.

PRIX AUX EXPOSANTS

LISTE DE PRIX A L'EXPOSITION REGIONALE DES 20-21 SEPTEMBRE —Vaches de 3 et 4 ans MM. Damase Saucier, Rimouski, 1er prix \$4.00; Nazaire Bégin, Sacré-Coeur, 2ième prix \$3.00; Isidore St-Laurent, Luceville, 3ième, \$2.00; Pantaléon Morissette, Rimouski, 4ième, \$1.00 —Vaches de deux ans. MM. Damase Saucier, Rimouski, 1er prix, \$3.00 —Génisse de deux ans. MM. Zénon Lavoie, Sacré-Coeur, 1er prix, \$3.00; Revdes SS, du St-Rosaire, Rimouski, 2ième prix, \$2.00 —Génisses d'un an. M. L. J. Côté, St-Fabien, 1er prix \$3.00

Profitez de nos prix pour faire vos achats d'automne. Sucre granulé, 7½; Fèves blanches, 6½; Barley, 4c; Sirop sucre, 65c; Sirop Barbade, 70c; Farine forte à boulanger, 3.20; 2è qualité, 2.95; Gru, 1.30. Graisse domestique, 2.90; 4 barres savon cream olive, 25c; 6 barres savon confort, 40c; 10 barres savon Puriton, 30c; Gruau boîte, 25c; Thé Ceylon, 50c; 4 boîtes vermicelle 1 lb., 45c; 3 boîtes caustic conf., 32c. REDUCTION DE 20% Mon assortiment de pardessus pour homme est au complet à des prix très bas. PRATIQUEZ L'ECONOMIE EN VENANT FAIRE VOS ACHATS CHEZ ALBERT MICHAUD Avenue de l'Evêché - RIMOUSKI.

Canada Province de Québec District de Rimouski No. 8222. DANS LA COUR SUPERIEURE Bernard Kleinberg, de la ville de Rimouski, district de Rimouski, commerçant, vs Welly Morin, ci-devant de l'endroit appelé Ste-Françoise, district de Kamouraska, maintenant de l'endroit appelé Grandmère district de Trois-Rivières, Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Rimouski, 3 octobre, 1922. ROBERT CAUCHON, Député P. C. S. Tessier et Casgrain, Procs. du dem. Canada Province de Québec District de Gaspé Co. Bonaventure. No. 285. COUR DU MAGISTRAT Clement Parise, marchand, de St-Godfroy, dans le Comté de Bonaventure, District de Gaspé, Demandeur. vs Elias Tapp, ci-devant de Paspébiac, et maintenant de Waterville, dans les Etats-Unis. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. New-Carlisle, le 18 octobre, 1922. Signé T. A. BLANCHET, Proc. de la Cour Sup. Vraie copie Kely et Lévesque, Procs. du dem.

Remployez vos fonds tout de suite. La Province d'Ontario emprunte \$20,000,000 aux Etats-Unis au taux de 5.19% La ville de Hamilton emprunte \$500,000 au Canada au taux de 5.37 courtages compris. La petite municipalité de la Pointe-Claire vend des obligations 5½ au-dessus du pair. Le gouvernement des Etats-Unis offre au pair \$500,000,000 d'obligations impossibles 4 ½ à 30 ans, et il reçoit en quelque heures des souscriptions pour deux milliards. Voilà, pris au hasard, quelques-uns des derniers événements financiers au Canada et au Etats-Unis. Et nous sommes à l'époque où les banques ont coutume de rentrer leurs fonds pour financer le mouvement des récoltes. Si vous avez en portefeuille des valeurs échéant d'ici à une couple d'années, échangez-les tout de suite pour des obligations à long terme rapportant de 5½ à 7%. N'attendez pas à l'échéance pour employer vos fonds; l'intérêt des bonnes valeurs revenu fixe sera alors tombé à 5½ ou même à 5%. Nous avons, pour le placement de vos valeurs court terme, un marché très actif qui n'est pas votre portée. L'échange sera donc à notre avantage mutuel. Nos obligations industrielles sont en même temps des valeurs hypothécaires. Nous ne garantissons pas qu'aucune des entreprises que nous finançons ou aidons à financer ne fera jamais faillite, mais nous sommes assurés que, de toute façon, l'obligataire ou prêteur sera remboursé, et, comme prêteur, c'est tout ce que vous importez. Demandez en particulier tous renseignements sur obligations 1ère hypothèque de CARON FRERES (Inc.) -VERSAILLES -VIDRICAIRE -BOULAIS (limitée)—Montréal, rue S.-Jacques, 90; tél: Main 7080.—Québec, rue S.-Pierre, 80.—Ottawa, rue Guigues, 224. LOGEMENT A LOUER Dix appartements chauffés à eau chaude— Bonne chambre de Bain.—maison en face du Séminaire, Avenue de l'Evêché. S'adresser à M. Ferdinand Santerre. M. Damase Saucier, Rimouski, 1er prix, 1er prix, \$3.00 Femelles d'un an. M. Damase Saucier, Rimouski, 1er prix, \$3.00 Femelles de l'année. Race Berkshire. Mâles adultes. MM. L. J. Côté, St-Fabien, 1er prix, \$4.00 Mâles de l'année. MM. L. J. Côté, St-Fabien, 1er prix \$3.00 Femelles de l'année. M. L. J. Côté, St-Fabien, 1er prix \$3.00 Race Croisée. Femelles adultes.

Canada Province de Québec District de Rimouski No. 8222. DANS LA COUR SUPERIEURE Bernard Kleinberg, de la ville de Rimouski, district de Rimouski, commerçant, vs Welly Morin, ci-devant de l'endroit appelé Ste-Françoise, district de Kamouraska, maintenant de l'endroit appelé Grandmère district de Trois-Rivières, Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Rimouski, 3 octobre, 1922. ROBERT CAUCHON, Député P. C. S. Tessier et Casgrain, Procs. du dem. Canada Province de Québec District de Gaspé Co. Bonaventure. No. 285. COUR DU MAGISTRAT Clement Parise, marchand, de St-Godfroy, dans le Comté de Bonaventure, District de Gaspé, Demandeur. vs Elias Tapp, ci-devant de Paspébiac, et maintenant de Waterville, dans les Etats-Unis. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. New-Carlisle, le 18 octobre, 1922. Signé T. A. BLANCHET, Proc. de la Cour Sup. Vraie copie Kely et Lévesque, Procs. du dem. Remployez vos fonds tout de suite. La Province d'Ontario emprunte \$20,000,000 aux Etats-Unis au taux de 5.19% La ville de Hamilton emprunte \$500,000 au Canada au taux de 5.37 courtages compris. La petite municipalité de la Pointe-Claire vend des obligations 5½ au-dessus du pair. Le gouvernement des Etats-Unis offre au pair \$500,000,000 d'obligations impossibles 4 ½ à 30 ans, et il reçoit en quelque heures des souscriptions pour deux milliards. Voilà, pris au hasard, quelques-uns des derniers événements financiers au Canada et au Etats-Unis. Et nous sommes à l'époque où les banques ont coutume de rentrer leurs fonds pour financer le mouvement des récoltes. Si vous avez en portefeuille des valeurs échéant d'ici à une couple d'années, échangez-les tout de suite pour des obligations à long terme rapportant de 5½ à 7%. N'attendez pas à l'échéance pour employer vos fonds; l'intérêt des bonnes valeurs revenu fixe sera alors tombé à 5½ ou même à 5%. Nous avons, pour le placement de vos valeurs court terme, un marché très actif qui n'est pas votre portée. L'échange sera donc à notre avantage mutuel. Nos obligations industrielles sont en même temps des valeurs hypothécaires. Nous ne garantissons pas qu'aucune des entreprises que nous finançons ou aidons à financer ne fera jamais faillite, mais nous sommes assurés que, de toute façon, l'obligataire ou prêteur sera remboursé, et, comme prêteur, c'est tout ce que vous importez. Demandez en particulier tous renseignements sur obligations 1ère hypothèque de CARON FRERES (Inc.) -VERSAILLES -VIDRICAIRE -BOULAIS (limitée)—Montréal, rue S.-Jacques, 90; tél: Main 7080.—Québec, rue S.-Pierre, 80.—Ottawa, rue Guigues, 224. LOGEMENT A LOUER Dix appartements chauffés à eau chaude— Bonne chambre de Bain.—maison en face du Séminaire, Avenue de l'Evêché. S'adresser à M. Ferdinand Santerre. M. Damase Saucier, Rimouski, 1er prix, 1er prix, \$3.00 Femelles d'un an. M. Damase Saucier, Rimouski, 1er prix, \$3.00 Femelles de l'année. Race Berkshire. Mâles adultes. MM. L. J. Côté, St-Fabien, 1er prix, \$4.00 Mâles de l'année. MM. L. J. Côté, St-Fabien, 1er prix \$3.00 Femelles de l'année. M. L. J. Côté, St-Fabien, 1er prix \$3.00 Race Croisée. Femelles adultes.